

Département fédéral de  
l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication  
Palais fédéral Nord  
CH-3003 Berne

A l'att. de Monsieur le Conseiller fédéral  
Albert Rösti

Genève, le 1<sup>er</sup> février 2024

Par courriel à :  
m@bakom.admin.ch

## **Consultation : Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pris connaissance du projet soumis à consultation, mentionné dans l'objet ci-dessus, et vous prie de bien vouloir trouver ci-après sa position à ce sujet.

L'ensemble du secteur des médias est confronté à une évolution structurelle qui engendre un certain nombre de défis à relever. Les médias publics doivent également s'adapter à cette évolution tout en remplissant leur rôle de service public. Ce rôle doit être accompli sans que la redevance ne représente un poids trop lourd pour les ménages, les entreprises et la population en général.

Dans ce contexte, le projet soumis à consultation va dans la bonne direction mais ne semble pas assez ambitieux du point de vue de la CCIG. En effet, la redevance payée par les entreprises suscite régulièrement des incompréhensions ainsi qu'un mécontentement certain. La CCIG estime qu'il serait juste de supprimer, à terme, toute redevance prélevée auprès des entreprises, perçue comme un double assujettissement à la redevance.

Du point de vue de la CCIG, l'importance d'une information démocratique et de qualité à l'échelle fédérale, régionale et dans toutes les langues nationales est indiscutable. Dans ce contexte, le rôle du service public revêt une légitimité importante.

Il convient toutefois de souligner la complémentarité de ce service avec l'offre médiatique privée, également de qualité. De plus, les domaines dans lesquels il existe au moins une certaine disposition à payer et une faible pertinence démocratique (en particulier le sport en

direct et une grande partie du divertissement) ne relèvent pas du service public et devraient être laissés au marché libre. Une redéfinition de certaines priorités au sein du service public devrait permettre, à terme, d'exonérer les entreprises de toute redevance

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à notre très haute considération.

**Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève**



Vincent Subilia  
Directeur général



Nathalie Hardyn  
Directrice Département politique

**La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) a pour objectif d'assurer une économie forte, permettant aux acteurs qui constituent le tissu économique local d'exercer leur activité de manière pérenne. Association de droit privé, indépendante des autorités politiques, la CCIG fait entendre la voix des entreprises, par exemple lors de consultations législatives cantonales et fédérales, et en formulant des propositions ayant trait aux conditions cadre économiques. La CCIG compte plus de 2 600 entreprises membres.**